

# ALDERAN COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 octobre 2024 | Communication publicitaire



## INVESTISSEMENT RESPONSABLE : ALDERAN REJOINT L'INITIATIVE PRI DES NATIONS UNIES

**En septembre 2024, Alderan a rejoint les signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, renforçant ainsi son engagement envers l'investissement responsable et son adhésion aux standards internationaux de référence.**

Créé en 2006 sous l'égide des Nations Unies, le PRI résulte d'une collaboration entre des investisseurs internationaux, des gestionnaires de fonds et diverses institutions financières. Ce cadre permet aux signataires de s'engager à adopter et promouvoir des stratégies d'investissement intégrant des considérations sociales et environnementales. Aujourd'hui, plus de 3 000 signataires à travers le monde en font partie, représentant une diversité d'acteurs du secteur financier.

**En adhérant aux PRI, Alderan s'engage à respecter les Principes pour l'Investissement Responsable applicables aux activités d'une société de gestion immobilière, à savoir :**

- l'intégration des questions ESG dans le processus de décision en matière d'investissement, selon les procédures « Choix et Allocation des Actifs Immobiliers » et les « Politiques ESG » des SCPI gérées par Alderan ;
- la promotion de l'acceptation et de l'application des PRI au sein des équipes internes de gestion d'actifs ;
- la collaboration avec des acteurs du secteur financier engagés dans le respect des PRI. Alderan travaille activement avec l'ASPIM et l'AFG dans divers groupes de travail, notamment sur les sujets de l'ISR (Investissement socialement responsable et l'investissement à impact) et travaillera dans les groupes de travail des PRI ; et,
- la production de rapports PRI sur les activités et les progrès réalisés.

Cependant, deux des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ne s'appliquent pas directement à notre société de gestion Immobilière :

- La demande aux sociétés dans lesquelles les signataires des PRI investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
- La prise en compte des questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires des signataires des PRI

En effet, Alderan, pour le compte de ses fonds gérés, n'investit pas dans des sociétés cotées ou non cotées, et n'exerce en conséquence aucun droit de vote. Par conséquent, Alderan n'a ni rôle d'actionnaire ni possibilité d'influencer la gouvernance par le biais des droits de vote.

De manière concrète, cet engagement s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- la réduction de l'empreinte carbone du patrimoine sous gestion ;
- l'accompagnement de nos locataires dans leur transition énergétique ;
- le renforcement de la gouvernance d'Alderan pour assurer une prise de décision responsable ; et,
- la transparence accrue envers les investisseurs des fonds gérés par Alderan.

*« En tant que société de gestion et gestionnaire d'actifs immobiliers, Alderan est consciente de sa double responsabilité sociétale et environnementale. L'adhésion aux Principes for Responsible Investment (PRI) réaffirme notre engagement à intégrer les critères ESG dans les décisions d'investissement prises pour le compte des fonds gérés, en particulier ceux bénéficiant du Label ISR immobilier. Il s'agit d'un pas important vers une gestion d'actifs responsable, alignée sur les standards internationaux établis par le Secrétaire général des Nations Unies. Cette initiative reflète notre vision à long terme : promouvoir une croissance durable, partager la création de valeur et garantir la transparence de nos actions. »* — Hadrien Serougne de Meeûs, Référent ESG d'Alderan.

Pour rappel, la SCPI ActivImmo est un produit financier classé Article 8 selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ce qui signifie qu'il promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Bien que la SCPI n'ait pas d'objectif de durabilité en soi, ActivImmo a obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) pour l'immobilier en décembre 2021<sup>(1)</sup>. Cela implique qu'il dispose d'une méthodologie pour mesurer et évaluer les caractéristiques ESG de ses actifs.

La SCPI Comète, également classée Article 8 selon le règlement SFDR, a été lancée en décembre 2023. Comme ActivImmo, elle promeut des caractéristiques ESG sans avoir d'objectif de durabilité spécifique. Actuellement, la SCPI Comète est en cours de labellisation ISR<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le Label ISR ne garantit pas la performance du fonds.

**À PROPOS D'ALDERAN : [www.alderan.fr](http://www.alderan.fr)**

Alderan, établie en 2015 et agréée par l'AMF en 2017, est une société de gestion indépendante issue du family office immobilier Ojirel, un acteur spécialisé dans l'immobilier professionnel depuis 24 ans. Forte d'une équipe composée de plus de 50 professionnels de l'immobilier, Alderan propose une gamme variée de solutions d'investissement adaptées aux besoins des investisseurs professionnels et des particuliers, comprenant les OPPCI, Club Deal, SCPI, ainsi qu'une gestion dédiée. Agissant de manière autonome à chaque étape du cycle de détention, de l'acquisition à la gestion et à l'arbitrage, la société tire avantage de sa connaissance approfondie du marché et de son réseau d'apporteurs d'affaires pour accéder de manière privilégiée à des opportunités exclusives et « off market ».

**ALDERAN Société de Gestion de Portefeuille** agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000026 en date du 5 septembre 2017. Société par actions simplifiée au capital de 1 611 111 euros, domiciliée au 4, avenue Georges Mandel, 75116, Paris, France.

**Contact Alderan : Pauline Collet, Directrice du Développement et du Marketing – [pc@alderan.fr](mailto:pc@alderan.fr) – 06 12 17 39 54**